

Date:

Agriculteurs : Enquête dégâts nuisibles / nuisances



Objectif: Il est important de déclarer ses dégâts (même non indemnisables) pour comprendre l'impact de ces espèces et obtenir une régulation adaptée.

Cette enquête ne concerne pas les cervidés et les sangliers.

Période (mois/année)	Commune de la parcelle concernée	Espèce occasionnant les dégâts Soyez précis: Corneille noires, Etourneau sansonnet, Corbeau freux, Pigeon domestique, Pie bavarde, Ragondin, Rat musqué, Fouines, Renard, Blaireaux, autres	Quel type de nuisance? Sonore, souillure/salissure, perçage de bâche (serre ou silo), perçage de film plastique paillage, attaque animaux domestiques, consommation dans les mangeoires, dégâts isolation bâtiment, creusage de galerie, autres	Cultures ou espèces impactées Tournesol, pois, céréales à pailles, maïs grain/ensilage, maraichage, arboriculture, prairie, autres ? Précisez l'espèce et le stade	Quantité concernées (Surface ou nombre)
	oonneur l'exactitude des				

<u>A retourner à</u>: FDSEA38 - Maison des agriculteurs – 34, rue du Rocher de Lorzier – ZA Centr'Alp – 38430 Moirans ou par mail à <u>agrichasse38@gmail.com</u>

<u>Déclaration internet sur le site de la Chambre d'agriculture de l'Isère: https://extranet-isere.chambres-agriculture.fr/actualites/toutes-les-actualites/detail-de-lactualites/enquete-degatsnuisances-en-isere/</u>

Signature: